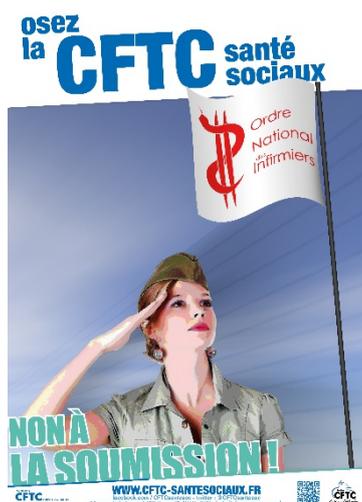


ORDRE NATIONALE INFIRMIER : Non à l'obligation de payer pour travailler !



La Fédération **CFTC Santé-Sociaux** prend acte du décret N°2018-596 du 10 juillet 2018 qui oblige les employeurs publics et privés à transmettre à l'ONI la liste des leurs professionnels infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et pédicures-podologues.

La Fédération **CFTC** regrette sa publication et ses conséquences pour les professionnels de santé salariés concernés par ce décret :

- Obligation de payer pour travailler
- Inscription obligatoire sous peine d'exercice illégal de la profession
- Contrôle par l'Ordre des questions de formation, de déontologie, de discipline

Le décret signé par La Ministre de la Santé fait la part belle à l'Ordre sur le dos des professionnels salariés et de leur pouvoir d'achat.

Pour la **CFTC**, c'est le diplôme qui fait que vous pouvez exercer votre profession et non le fait de payer une cotisation.

La **CFTC** a toujours été constante dans son opposition et ce depuis le début. Dès 2006, elle exprimait son opposition sans ambiguïté à la création d'un ordre, contrairement aux positionnements du Gouvernement qui ont varié au fil du temps. Au hasard, nous citerons Madame Touraine qui déclarait le 13 mai 2014 « Je le dis très sincèrement et très fermement : l'Ordre des Infirmiers est un ordre contesté, un ordre sans légitimité, et donc un ordre dont l'avenir est clairement menacé ». Peut-être était-elle sincère ?

La **CFTC** continuera de dénoncer cette contradiction. Un courrier va être envoyé à la Ministre réclamant l'exonération de la cotisation pour l'ensemble des professionnels qu'ils relèvent de la Fonction Publique ou d'une Convention Collective du sanitaire, du social ou du médico-social

Vos contacts

Jean-Marie FAURE	06.16.56.94.20	jmfaure@cftc-santesociaux.fr
Patrick MERCIER	06.19.99.35.33	pmercier@cftc-santesociaux.fr
Christian CUMIN	06.89.71.65.83	ccumin@cftc-santesociaux.fr

**La Fédération CFTC Santé Sociaux, syndicat de construction sociale,
Est présente tous les jours à vos côtés pour défendre vos intérêts**